



EXCELLENCE EIFFEL

2025 - 2026



L'établissement accepte les candidatures des étudiants Étrangers ayant un niveau Master ou Doctorat pour intégrer les formations suivantes :

BIOTECHNOLOGIES

COGNITIVE

CHIMIE, PHYSIQUE, BIOLOGIE,
ALIMENTATION, MATÉRIAUX,
COMPOSITES

ÉLECTRONIQUE, INFORMATIQUE, TÉLÉCOMMUNICATIONS,
MATHÉMATIQUE ET MÉCANIQUE

ENVIRONNEMENT, GÉORESSOURCES
ET INGÉNIERIE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

MAINTENANCE AÉRONAUTIQUE
ET PERFORMANCE INDUSTRIELLE

CALENDRIER

DÉBUT OCTOBRE 2024

Lancement de l'appel à candidature de la campagne 2025

AVANT LE 24 NOVEMBRE 2024

Les candidatures doivent être déposées via le formulaire en ligne. Les pièces justificatives à y joindre et les cas d'inéligibilité sont précisés au dos de ce flyer.

DÉBUT DÉCEMBRE 2024

Les candidatures sont étudiées par le comité international de Bordeaux INP qui sélectionnera les dossiers que l'établissement souhaitera défendre auprès de Campus France.

AVANT LE 10 DÉCEMBRE 2024

Les notifications de sélection (au niveau de Bordeaux INP) sont envoyées aux candidats. Les dossiers retenus passent à l'étape finale de la candidature.

AVANT LE 8 JANVIER 2025

Bordeaux INP envoie les dossiers de candidature sélectionnés à Campus France.

DÉBUT AVRIL 2025

Campus France communique à Bordeaux INP si les dossiers présentés sont retenus pour l'aide d'excellence ou non. Bordeaux INP s'occupera par la suite d'informer les candidats.

 **CANDIDATER** bordeaux-inp.fr/eiffel



LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

- Un CV rédigé en français ou en anglais, précisant les performances du candidat (2 pages maximum).
- Le classement dans la promotion : tout document attestant de l'excellence du candidat et précisant la mention, le rang de classement dans la promotion, le diplôme avec indication de la spécialité et la date d'obtention et des mentions et notes certifiées par l'établissement d'origine.
- Le projet professionnel du candidat rédigé en français ou en anglais (2 pages maximum). La présentation pourra éventuellement être étayée par un avis de personnes extérieures à l'établissement, par exemple une entreprise.
- La copie des relevés de notes des 3 dernières années d'études supérieures : les relevés doivent faire référence à un parcours académique réalisé aussi bien en France qu'à l'étranger.
- La copie du dernier diplôme obtenu
- La copie du titre d'identité (carte d'identité ou passeport) en cours de validité faisant apparaître le nom, le prénom, la date de naissance, le numéro du titre d'identité du candidat.
- Pour les candidats dont la langue maternelle n'est pas le français, une copie du certificat ou diplôme de langue française (DELF, DALF, TCF).
- La maquette de formation du Master souhaité et son calendrier académique complet de l'année en cours.

CAS D'INÉLIGIBILITÉ

- Le candidat doit être âgé de 27 ans au plus au moment de la sélection des candidatures 2025; c'est-à-dire qu'il doit être né après le 31 mars 1997.
- Les candidats bi-nationaux dont l'une des nationalités est française.
- Les étudiants étrangers bénéficiant déjà d'une bourse du gouvernement français au moment du dépôt de candidature.
- La candidature d'un étudiant dont le dossier n'a pas été retenu lors d'une précédente sélection.
- Les candidats ayant déjà bénéficié d'une Bourse Eiffel de niveau Master.
- Les formations françaises délocalisées à l'étranger.
- Un même candidat présenté par plusieurs établissements français.
- Les formations dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.
- La bourse Eiffel n'est pas cumulable avec une autre bourse du gouvernement français, ERASMUS+ ou de l'AUF.
- Les périodes de stage ou échange obligatoire : le boursier qui effectue un stage conserve le bénéfice de sa bourse uniquement quand il s'agit d'un stage/échange obligatoire qui figure dans la maquette de formation pour laquelle la bourse lui a été attribuée et dans la limite de la durée maximale de la bourse attribuée.
- Les candidatures incomplètes.
- Les candidatures non transmises par les établissements français d'enseignement supérieur.
- La période de césure est autorisée mais entraîne l'arrêt de la bourse (report possible).



bordeaux-inp.fr/eiffel

